

Team Hautes Alpes

Les Casses - Prelles 05120 Saint Martin de Queyrières

Mail : skialpinisme05@gmail.com

Saint Martin de Queyrières, le 18 Septembre 2020

Site internet : www.teamecrinshautsalpes.com**Avantage club pour l'année 2020/2021.** Suivant AG du 18/07/2020**Avantage national licence FFME :** visiter le site www.ffme.fr ou alors contactez-nous.

Voici en détails les infos concernant l'inscription au club ainsi que les renseignements nécessaires à la prise de licence FFME 2020/2021

Cotisation club : Adultes 70€

Moins de 18 ans 25€

Tarif de la **licence FFME** avec **assurance** (avec la part obligatoire Comité Régional P.A. (11€) et Comité Départemental 05 (4€))

	Tarif avec assurance Seul RC (4,50€)	Tarif avec assurance Base (12,50€)	Tarif avec assurance Base + (15,50€)	Tarif avec assurance Base ++ (22,50€)
Licence adulte (42€)	61,50€	69,50€	72,50€	79,50€
Licence jeune -18 ans* (27.50€)	47,00€	55,00€	48,00€	65,00€
Licence famille (13.50€) (voir condition)	33,00€	41,00€	44,00€	51,00€

***Pour l'achat de la licence jeune, le licencié doit avoir moins de 18 ans sur l'ensemble de la saison, soit du 1^{er} septembre au 31 août.**

L'option « Ski de piste » est à 5€ (en supplément)

L'option « Trail » est à 10€ (en supplément).

Autre option voir tarif sur le site : www.ffme.fr**BULLETIN D'INSCRIPTION 2020/2021**

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance : / /

Numéro licence :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse Email :

Cotisation club Adulte (70€) - 18 ans (25€) : _____

Licence FFME RC base base + base ++ : _____

Option ski 5€ Trail 10€ autre option : _____

Mode de règlement : **TOTAL** : _____JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN **CERTIFICAT MÉDICAL**
(avec la mention « **Compétition** » pour effectuer les courses ou « **loisir** »)

Bulletin à renvoyer avec le paiement par mail :

skialpinisme05@gmail.com*La licence sera délivrée seulement en notre possession du règlement à l'ordre de TEAM ECRINS HAUTES ALPES*

ASSURANCE :

ÉVÉNEMENTS	BASE (12,50 €)	BASE + (15,50 €)	BASE ++ (22,50 €)
Décès ⁽¹⁾	5 000 € majoré de 10 % par enfant à charge.	10 000 € majoré de 10 % par enfant à charge.	30 000 € majoré de 10 % par enfant à charge.
Incapacité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) franchise relative 5 % ⁽²⁾	30 000 € porté à 61 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %.	61 000 € porté à 91 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %.	72 000 € porté à 152 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %.
	Un taux d'invalidité permanent supérieur ou égal à 66 % donne lieu au versement de 100 % du capital.		
Frais médicaux prescrits par un médecin, remboursables ou pas par le régime obligatoire, y compris les frais de rééducation fonctionnelle ⁽³⁾	2 000 €.	3 000 €.	5 000 €.
Forfait journalier hospitalier	2 000 €.	3 000 €.	5 000 €.
Bris de lunettes ou lentilles	250 €.	350 €.	500 €.
Prothèse et appareillage orthopédique	Coût du 1 ^{er} appareillage sans limitation.	Coût du 1 ^{er} appareillage sans limitation.	Coût du 1 ^{er} appareillage sans limitation.
Autre frais de transport (non pris par Assistance)	300 €.	300 €.	500 €.
Complément frais centre de rééducation (hébergement, transport)	0 €.	0 €.	3 000 €.
Option ski de piste (5 €) : Cours, stages, remontées mécaniques ⁽⁴⁾	350 €/accident	350 €/accident	350 €/accident.